

Laboratoire Départemental d'Analyses  
Administration

## Décision N° 18-0518

Fixant les tarifs du Laboratoire  
Départemental d'Analyses pour de  
nouvelles prestations dans le domaine  
de la sérologie

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1 et L 3211-2, L 3221-10-1 et l'article R 33321 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures ;

VU la délibération de la Commission Permanente en date du 13 décembre 1993 fixant le mode de réévaluation de la lettre clef «v» ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil départemental ;

VU la délibération n° CD 15\_1004 du 2 avril 2015 portant délégation du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental ;

#### Considérant

La nécessité de fixer des tarifs pour de nouvelles prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Les tarifs de nouvelles prestations proposées par le Laboratoire Départemental d'Analyses sont déclinés dans le tableau figurant en page suivante.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Secteur	Type de prestation.	Tarif HT pour 2018	Nombre de « v »
Sérologie	Recherche des anticorps dirigés contre la BVD en mélange (hors contexte de prophylaxie)	14,51 €	39

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3:**

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont copie sera adressée au payeur départemental.

Mende, le **02 MARS 2018**

La Présidente du Conseil départemental  
Sophie PANTEL

